

générales, de l'avis et du consentement des seigneurs et des prélats présents. On s'y occupoit d'affaires et de plaisirs. Le luxe étoit réservé pour ces occasions. Dans les autres temps le monarque étoit aussi sobre pour sa table, que modeste dans ses habits. On peut en juger par les lois somptuaires, conservées dans les capitulaires. *Charlemagne* joignoit l'exemple et la remontrance à la sanction de la loi. Il s'étoit aperçu que les courtisans s'accoutumoient à mettre des habits de soie avec des fourures de grand prix. Les voyant un jour ainsi parés, il proposa une chasse, et les fit courir dans les champs et les bois, par le vent et la pluie. Au retour, il ne voulut pas permettre qu'on changeât d'habits. Chacun se présenta au feu, n'osant trop en approcher, de peur d'exposer à son activité malfaisante sa soie et ses fourures. « Vous voilà bien mal en ordre, leur « dit l'empereur, et transis de froid, « pendant qu'avec mon manteau de peau « de mouton, que je tourne selon le « vent, mon habit est aussi beau qu'en « partant, et qu'en arrivant, je me « chauffe à mon aise. Soyez honteux, « et apprenez à vous habiller en hommes. Laissez la soie et les parures recherchées aux femmes, et gardez-les